



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2022-24

DECISION N° N 2022-24 DU 26 SEPTEMBRE 2022 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1243-2-1 et R 1243-12 à R 1243-14,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2027-28 du 22 novembre 2017 portant désignation de la Personne responsable « tissus-cellules » et de la Personne responsable intérimaire de l'Établissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Madame Fabienne POUTHIER en qualité de Personne responsable intérimaire « tissus-cellules » au 30 septembre 2022.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 26 septembre 2022,

M. François TOUJAS
Président de l'Établissement Français du Sang